

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. de la Haute Côte-Nord  
**MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE**

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION**

---

**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 22-05 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE  
LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE**

La population est avisée que le règlement numéro 22-05 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Longue-Rive a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Longue-Rive le 10 novembre 2022 :

Le règlement prévoit les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Longue-Rive.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Longue-Rive.

Ce règlement no. 22-05 est disponible au bureau municipal situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive durant les heures normales d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que le vendredi de 9h00 à 12h00.

Le règlement a obtenu toutes les approbations nécessaires :

Avis de motion	13 octobre 2022
Dépôt du projet de règlement	13 octobre 2022
Adoption du règlement	10 novembre 2022
Avis public d'entrée en vigueur	16 novembre 2022
Entrée en vigueur	16 novembre 2022

DONNÉ À LONGUE-RIVE

CE 16 NOVEMBRE 2022



Valérie Gille  
Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. de la Haute Côte-Nord  
**MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné(e), greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive de la MRC de la Haute Côte-Nord, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat « Avis de promulgation du règlement numéro 22-05 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Longue-Rive » conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis entre 8h15 et 16h00 le 16 novembre 2022, à l'hôtel de ville, au bureau de poste et à l'église conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Longue-Rive ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.



---

Valérie Gille  
Greffière-trésorière